

« Les violences conjugales touchent tous les milieux »

Mardi 6 novembre aura lieu, au tribunal de grande instance de Privas, un conseil de juridiction sur le thème des violences conjugales, réuni autour du procureur de la République de l'Ardeche, Pierre-Yves Michau, et de la présidente du tribunal de grande instance, Béatrice Rivail. Cette dernière nous en explique l'objectif.

→ Un conseil de juridiction, à quoi cela sert-il ?

« En France, on est parti du constat que la justice ne communique pas assez avec la société civile, pour expliquer son fonctionnement par exemple. On a considéré qu'il fallait un lieu pour échanger et communiquer vis-à-vis des élus, des partenaires extérieurs, etc. Un espace pour enlever les préjugés et que chacun sache ce que fait l'autre. C'est comme ça que le décret n° 2016-514 du 26 avril 2016 a mis en place cet espace d'échange : le conseil de juridiction. »

→ Qui participe ?

« Tous les acteurs qui peuvent être concernés, et ils sont nombreux : les associations d'aide aux victimes, les élus locaux, les représentants de la préfecture, du Département, le service d'insertion et de probation, tous les partenaires... »

→ Mardi, les violences conjugales seront le fil rouge du conseil de juridiction. Pourquoi ce thème a-t-il été retenu ?

« Avec le procureur Pierre-Yves Michau, nous avions plusieurs



Béatrice Rivail, la présidente du tribunal de grande instance de Privas, a travaillé à la mise en place du conseil de juridiction sur le thème des violences conjugales. Photo Le DU/AMC

→ Comment s'organise la journée ?

« L'idée est d'éviter l'institutionnel, il ne s'agit pas d'une grande messe protocolaire. Un comité de pilotage a été créé avec le parquet, le juge d'application des peines, le juge aux affaires familiales, la police et la gendarmerie, les associations, médecins légistes (qui examinent les victimes), assistantes sociales... On a décidé de la mise en place de tables rondes pour parler de plusieurs thèmes. »

→ De quoi va-t-il être question ?

« On va faire le bilan de l'exis-

L'INFO EN +

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN CHIFFRES

- ☐ Coups et blessures volontaires, criminels ou correctionnels : 373 faits signalés à la gendarmerie ou la police en 2016 ; 392 en 2017. Signalés aux associations d'aide aux victimes (Amav ou CIDFF) : 191 en 2016 ; 118 en 2017.
- ☐ Menaces ou chantages (violences psychologiques, économiques, harcèlement moral) : 50 faits signalés à la gendarmerie ou la police en 2016 ; 73 en 2017.
- ☐ Signalés aux associations d'aide aux victimes (Amav ou CIDFF) : 176 en 2016 ; 142 en 2017.

lences conjugales va aussi soutenir de pair avec celle des addictions. »

→ Et à terme, qu'est-ce qui doit ressortir de la journée ?

« Il faut vraiment qu'il y ait un côté pratique, pour améliorer les choses. On ne se réunit pas pour faire du bla-bla. Et on est ouvert aux critiques ! Par exemple, le maire d'une commune peut nous interpellé pour trouver une solution à des problématiques qu'il rencontre au quotidien. Et les acteurs présents essayeront de trouver des réponses. Il faut que le conseil de juridiction débouche sur des actions, du concret. Le débat doit favoriser la mise en place de nouveaux dispositifs. »

Propos recueillis par Audrey MOREL